

SALLE PAROISSIALE SAINT GERY, Parvis st Géry 4, 1342 Limelette

Indemnités d'occupation au 1er janvier 2024

Prix en euros

Période		Salle seule	Salle + Cuisine	Nettoyage (*)
Du lundi au jeudi				
1 journée (heure limite 23h)	(**)	230	280	50
1 soir de 17h30 à 23h	(**)	180	230	50
1/2 journée (max. 5 heures)	(***)	130	180	50
Vendredi, samedi, dimanche et jours fériés				
1 journée (heure limite 23h)	(**)	280	330	50
1 soir de 17h30 à 23h	(**)	230	280	50
1/2 journée (max. 5 heures)	(***)	180	230	50
Divers				
Conférences, expositions...de 14 à 20 h.		150		
Activités régulières (par heure)		30		
Pour toute location Garantie (en liquide)		200	250	

(*) Si le nettoyage n'est pas effectué par l'occupant, montant à remettre en liquide avec la garantie

(**) Si la salle n'est pas réservée le lendemain, la remise en ordre et le nettoyage pourront se faire le lendemain matin

(***) en principe, 8h-13h ou 14h-19h

Le bailleur est couvert par une assurance RC ; l'occupant doit normalement être couvert par une RC d'organisateur.

Veillez lire attentivement la convention d'occupation afin de récupérer votre garantie.

Révision le : 01/12/2024